

La Cour pénale internationale en chiffres

(Visuel : le titre s'affiche à l'écran. En arrière-plan, une photographie des bâtiments de la Cour pénale internationale (Cpi).)

Chronologie :

- 1998 : création de la Cour pénale internationale dans le cadre du Statut de Rome, adopté par 120 votants parmi les 185 alors membres des Nations unies ;
- Premier juillet 2002 : le traité entre en vigueur après sa ratification par 60 États ;
- Mars 2012 : le Congolais Thomas Lubanga devient le premier individu condamné pour crimes de guerre.

(Visuel : les dates marquant les étapes de création de la CPI défilent à l'écran, en arrivant par la droite, une phrase d'explication apparaît en dessous. En arrière-plan, une photographie des immeubles de la CPI.)

4 chefs d'accusation sont pris en compte par la CPI :

- le crime de génocide, caractérisé par l'intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux ;
- les crimes contre l'humanité, graves violations commises dans le cadre d'une attaque lancée contre toute population civile ;
- les crimes de guerre, infractions graves aux conventions de Genève dans le contexte d'un conflit armé.
- le crime d'agression, emploi par un État de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité ou l'indépendance d'un autre État.

(Visuel : les chefs d'accusation s'affichent l'un après l'autre. En arrière-plan : une reproduction du tableau *El tres de Mayo* de Francisco Goya qui représente le massacre par les soldats français de leurs prisonniers espagnols, le 3 mai 1808.)

123 États sur les 193 États membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome et acceptent l'autorité de la CPI.

(Visuel : un planisphère apparaît à l'écran. Les 123 États indiqués - dont tous les États européens - apparaissent en couleur.)

32 États supplémentaires ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié. (visuel : sur le planisphère, ces états apparaissent dans une couleur plus claire)

Certains pays, dont la Chine et l'Inde, émettent des critiques au sujet de la Cour et n'ont pas signé le Statut (visuel : sur le planisphère, ces états apparaissent dans une couleur sombre)

6 pays accueillent les bureaux de la CPI :

- Le siège de la CPI se trouve à La Haye, aux Pays-Bas
- Les autres bureaux se trouvent à :
 - Kinshasa et Bunia, en République démocratique du Congo ;
 - Kampala, en Ouganda ;
 - Bangui, en République centrafricaine ;
 - Nairobi, au Kenya ;
 - Abidjan, en Côte d'Ivoire.

(Visuel : la carte se resserre sur les pays concernés. Chaque ville est signalée par un pictogramme.)

18 juges travaillent pour la CPI à travers le monde.

Plus de 900 personnes travaillant pour la CPI à travers le monde.

Les membres du personnel sont originaires d'environ 100 pays.

Ils parlent arabe, chinois, espagnol et russe, mais travaillent en anglais et en français.

(visuel : le texte s'affiche au premier plan, devant le planisphère)

4 condamnations ont été prononcées par la CPI à ce jour :

- Thomas Lubanga (République démocratique du Congo, crime de guerre, 2012);
- Germain Katanga (République démocratique du Congo, crime de guerre et crime contre l'humanité, 2014);
- Ahmad al-Faqui al-Mahdi (Mali, crime de guerre, 2016);
- Bosco Ntaganda (République démocratique du Congo, crime de guerre et crime contre l'humanité, 2019).

(Visuel : le texte s'affiche au premier plan, devant le planisphère où les pays dont sont originaires les condamnés s'affichent en couleur.)

11 procédures d'enquête sont ouvertes à ce jour :

Ouganda (2004),

- en République démocratique du Congo depuis 2004
- en Centrafrique depuis 2004
- au Soudan depuis 2005
- au Kenya depuis 2010
- en Libye depuis 2011
- en Côte d'Ivoire depuis 2011

- au Mali depuis 2013
- en Centrafrique depuis 2014
- en Géorgie depuis 2016
- au Burundi depuis 2017

(visuel : les pays concernés s'affichent en couleur sur la carte).

La CPI a également pour mission de s'assurer régulièrement du respect des droits de l'homme dans les pays qui ont ratifié l'accord et d'inciter les États à les respecter.

(visuel : le texte s'affiche devant le planisphère)